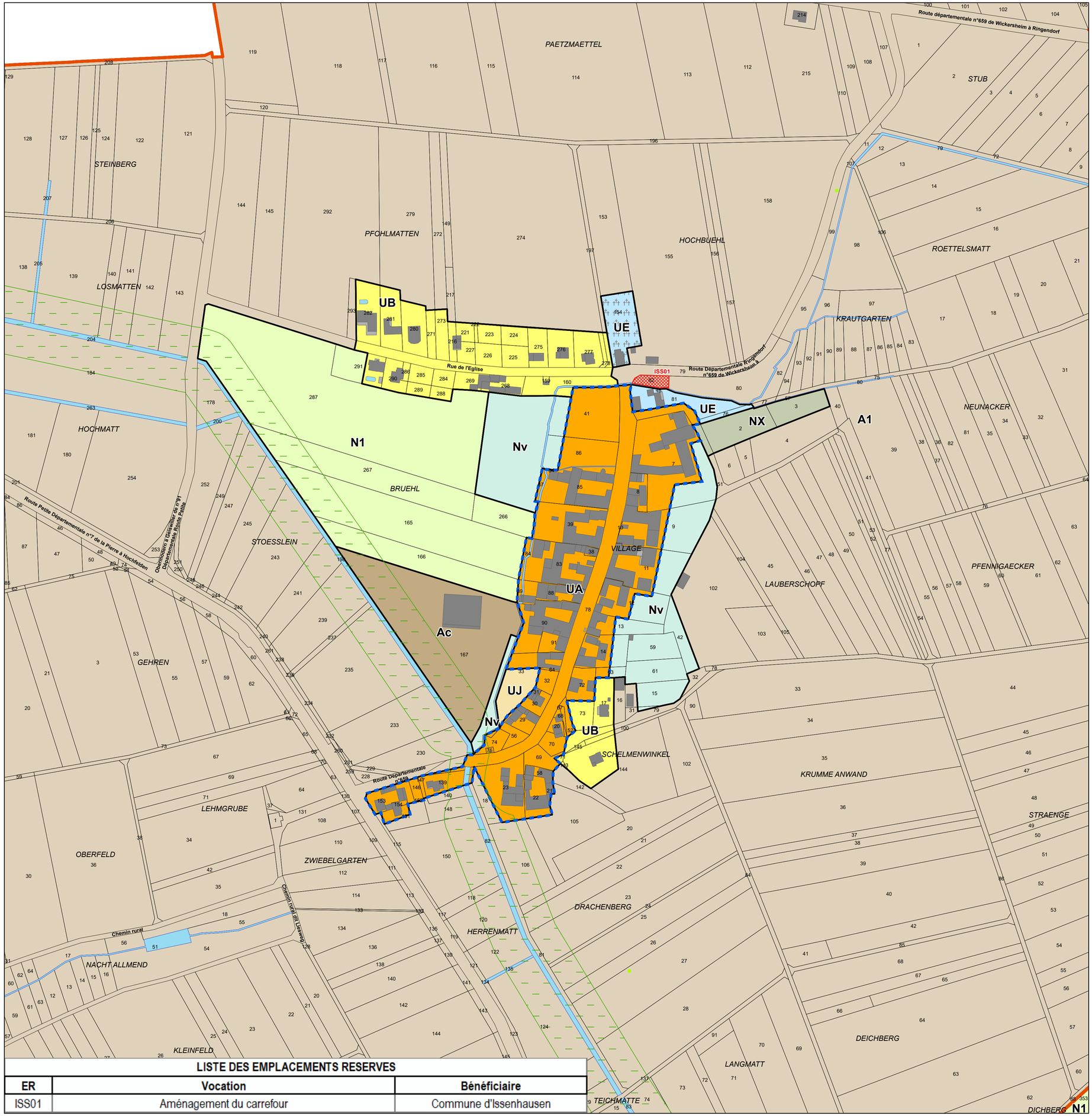

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES		
ER	Vocation	Bénéficiaire
ISS01	Aménagement du carrefour	Commune d'Issenhausen

arbre à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme

emplacement réservé

secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation

élément de continuité écologique et trame verte et bleue

maître d'ouvrage :

Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de Issenhausen

PLU APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2019

A Hochfelden, le 20 DEC. 2019
M. Bernard Freund, le Président.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN
HOCHFELDEN
67270

conduite d'études :
OTE Ingénierie
Géomètre Expert ANDRES

1:2 000